

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mai à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 21 mai 2025, s'est rassemblé en Mairie de Chantilly (Salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents* : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Patrice MARCHAND, Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOZI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD à Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, Sylvie MASSOT à Patrice MARCHAND, José HENRIQUES à Thomas IRAÇABAL, Marion LE MAUX à Daniel DRAY, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Alexandre GOUJARD à Jean-Michel BARBIER, Florence WILLI à Valérie CARON, Fabrice BOULAND à Jean-Claude LAFFITTE.

Étaient absents/excusés : Xavier BOULLET, Christine COCHINARD, Jeanou MOREAU, Laurent AGOSTINI.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

Membres en exercice	Présents ou remplacés par un suppléant	Pouvoirs	Votants	Quorum
41	28*	9	37*	21

* François DESHAYES quitte la salle et ne prend pas part au vote des délibérations n°2025/51, n° 2025/54 et n° 2025/57. Il n'est donc pas comptabilisé dans le quorum de ces délibérations.

* Thomas IRAÇABAL est arrivé avant le vote du point 1.

* * * * *

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

DEL 2025/46 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 10 avril 2025.

DEL 2025/47 MODALITES DE REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE L'AIRE CANTILIENNE : REDEFINITION DE L'ACCORD LOCAL DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approuvé, à la majorité (**3 abstentions : Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND [pouvoir donné à Jean-Claude LAFFITTE]**), la proposition d'accord local présenté en séance, permettant de fixer à 41 le nombre de sièges de conseillers communautaires, et leur répartition par commune membre pour le mandat débutant en 2026.

DEL 2025/48 HOPITAL DE CHANTILLY-LES JOCKEYS : CONSTITUTION DU COMITE DE SUIVI DE LA DYNAMIQUE MEDICALE

Approuvé, à l'unanimité, la constitution du Comité de suivi de la dynamique médicale, et sa composition.

DEL 2025/49 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ADTO-SAO : PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES AU TITRE DU CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC)

Pris acte du rapport définitif et de la réponse adressée par la SPL ADTO-SAO, dans le cadre du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la société publique locale.

DEL 2025/50 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget Général de la Communauté de Communes, dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2025/51 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité :

- **Pris acte** de la présentation faite du compte administratif du budget général 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Budget général	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat antérieur		8 114 466,70 €	725 575,94			7 388 890,76 €
opérations de l'exercice	12 613 920,25 €	14 407 039,52 €	1 299 135,07 €	1 807 958,24 €	13 913 055,32 €	16 214 997,76 €
résultats de l'exercice		1 793 119,27 €		508 823,17 €		2 301 942,44 €
résultat de clôture total		9 907 585,97 €	-	216 752,77 €		9 690 833,20 €
restes à réaliser			1 532 509,65 €	1 250 078,04 €		282 431,61 €
RESULTAT DEFINITIFS		9 907 585,97 €		-499 184,38 €		9 408 401,59 €

- **Constaté** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnu** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DEL 2025/52 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Approuvé, à l'unanimité, l'affectation définitive suivante du résultat du budget général de la Communauté de Communes comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 9 907 585,97 €
- Ligne 001 (dépense), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 216 752,77 €

DEL 2025/53 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget annexe du SPEDM de la Communauté de Communes, dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2025/54 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

A l'unanimité :

- **Pris acte** de la présentation faite du compte administratif du budget annexe SPEDM 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe SPEDM	Exploitation		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat antérieur		616 845,21		139 181,24	- €	756 026,45 €
opérations de l'exercice	6 200 680,46 €	7 562 076,11 €	112 810,54 €	237 113,68 €	6 313 491,00 €	7 799 189,79 €
résultats de l'exercice		1 361 395,65 €		124 303,14 €		1 485 698,79 €
résultat de clôture total		1 978 240,86 €		263 484,38 €		2 241 725,24 €
restes à réaliser						- €
RESULTAT DEFINITIFS	-	1 978 240,86 €		263 484,38 €		2 241 725,24 €

- **Constaté** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnu** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DEL 2025/55 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Approuvé, à l'unanimité, l'affectation définitive suivante du résultat du budget annexe du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 1 978 240,86 €
- Ligne 001 (recette), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 263 484,38 €

DEL 2025/56 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE MOBILITES

Déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget annexe « Mobilités » de la Communauté de Communes, dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2025/57 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE MOBILITES

A l'unanimité :

- **Pris acte** de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Mobilités » 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe Mobilités	Exploitation		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat antérieur						
opérations de l'exercice	1 030 109,47 €	1 318 124,46 €			1 030 109,47 €	1 318 124,46 €
résultats de l'exercice		288 014,99 €				288 014,99 €
résultat de clôture total		288 014,99 €				288 014,99 €
restes à réaliser						
RESULTAT DEFINITIFS	-	288 014,99 €		- €		288 014,99 €

- **Constaté** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnu** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DEL 2025/58 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE MOBILITES

Approuvé à l'unanimité, l'affectation définitive suivante du résultat du budget annexe du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 288 014,99 €.

DEL 2025/59 FONDS DE CONCOURS DE LA CCAC : ATTRIBUTION POUR DES OPERATIONS DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL, LAMORLAYE ET MORTEFONTAINE

A l'unanimité :

- **Approuvé** le versement d'un fonds de concours de la CCAC pour le financement des projets des communes,
- **Approuvé** la passation des conventions de fonds de concours nécessaires avec chacune des communes, et **autorisé** leur signature par le Président s'agissant de la CCAC.

DEL 2025/60 LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS D'INNOVATION EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Approuvé, à l'unanimité, le lancement d'un appel à projet d'innovations en matière de transition écologique, dont les conditions et modalités sont énoncées dans le cahier des charges.

DEL 2025/61 ADOPTION D'UNE STRATEGIE GLOBALE DE GESTION ET DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Pris acte de la stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau menée par l'Aire Cantilienne.

DEL 2025/62 RETRAIT DE LA COMMUNE DE BELLOY-EN-FRANCE DU SICTEUB POUR LA COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Approuvé, à l'unanimité, le retrait de la commune de Belloy-en-France du SICTEUB pour la compétence assainissement non collectif.

DEL 2025/63 MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES CONVENTIONS ENTRE LA CCAC ET LES COMMUNES MEMBRES POUR LES SERVICES DE MOBILITE

Approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement au titre de la convention de coopération entre la CCAC et les communes membres pour les services de mobilité, et autorisé leur signature par le Président s'agissant de la CCAC.

DEL 2025/64 AVIS SUR LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET D'ITINERAIRE CYCLABLE CHANTILLY-SENLIS

Emis, à l'unanimité, un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet de Trans'Oise entre Chantilly et Senlis, et apporté un soutien sans réserve à la réalisation dans les meilleurs délais de ce tronçon.

DEL 2025/65 PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VELO OISE POUR LA PROMOTION DE LA MOBILITE CYCLABLE SUR LE TERRITOIRE DE L'AIRE CANTILIENNE

Approuvé à l'unanimité, le programme 2025-2026 d'animations visant à promouvoir les mobilités cyclables, et autorisé le Président à signer la convention avec l'association VELO OISE.

DEL 2025/66 REVERSEMENT DU PRODUIT DES KILOMETRES PARCOURUS DANS LE CADRE DE « MAI A VELO » A L'ASSOCIATION DE COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'OISE (POUR L'ESPACE RESSOURCES CANCERS) SOUS FORME DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « ESPACE RESSOURCES CANCERS » (Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise), correspondant aux kilomètres parcourus dans le cadre de l'opération « MAI à VELO », à raison de 0,50 € du kilomètre, plafonnée à 5.000 €, représentant 10.000 km.

DEL 2025/67 GESTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE AQUALIS – RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE GESTION DELEGUEE A COMPTE DE 2026

A l'unanimité :

- **Approuvé** le principe de l'exploitation de la piscine AQUALIS dans le cadre d'une délégation de service public sous forme d'affermage,
- **Approuvé** le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le principe du recours à une délégation de service public, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales,
- **Autorisé** le Président à engager la procédure de délégation de service public et à accomplir tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

DEL 2025/68 POINT D'AVANCEMENT SUR LES PROJETS DE CRECHES A VINEUIL-SAINT-FIRMIN ET A PLAILLY

Pris acte de l'état d'avancement des projets de création d'une crèche à Vineuil-Saint-Firmin, d'une part, et de déménagement de la micro-crèche de Plailly dans de nouveaux locaux, d'autre part.

DEL 2025/69 FIXATION DU BAREME DE LA TAXE DE SEJOUR APPLICABLE SUR L'AIRE CANTILIEENNE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

Approuvé, à l'unanimité, le barème de la taxe de séjour aux montants plafonds par catégorie tels qu'ils seront définis par l'Etat, applicable à partir du 1^{er} janvier 2026.

DEL 2025/70 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuvé, à la majorité (**13 abstentions : Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, François KERN [pouvoir donné à Isabelle WOJTOWIEZ], Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, Caroline GODARD [pouvoir donné à Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER], Patrice MARCHAND, Sophie MASSOT [pouvoir donné à Patrice MARCHAND], Thomas IRAÇABAL, José HENRIQUES [pouvoir donné à Thomas IRAÇABAL], Nathanaël ROSENFELD, Sophie LOURME] et 1 vote contre : Jacques FABRE**), la création d'un poste de coordinateur Petite Enfance sur le grade d'Attaché à temps complet.

Approuvé, à l'unanimité, la création d'un poste de gestionnaire RH sur le grade de Rédacteur à temps complet.

Approuvé, à l'unanimité, la création d'un poste Directeur Général des Services sur emploi fonctionnel sur la strate des EPCI de 40 000 à 80 000 habitants à temps complet, et la suppression d'un poste de DGS sur emploi fonctionnel de la strate 20 000 à 40 000 habitants.

Approuvé, à l'unanimité, la création d'un poste de Responsable de communication sur le grade des attachés à temps complet.

Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs conformément à ces conditions.

* * * * *

La séance est levée à 21h50.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 28/05/2025



Le Président,

François DESHAYES